

**EXTRAIT DU REGISTRE N° 216-30**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU**  
**CROULT ET DU PETIT ROSNE**

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix décembre à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Mathieu DOMAN et Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS et M. Noël HEDIN (Commune de Bouqueval), Mme Maria-Elisabeth CARMINATI (CAVAM, commune d'Andilly), M. Paul-Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Marcel BOYER et Olivier GIRAUD (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ezanville), M. Luc VILLERMIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire honoraire (Commune de Louvres), MM. Henri GUY et Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), MM. Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), MM. James DEBAISIEUX et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON et Mme Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), M. Patrick SCHEPPLER (Commune de Le Thillay), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), M. Dominique KUDLA, Maire, et Lionel PLASMANS (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. James DEBAISIEUX, délégué de la commune de Piscop.

Pouvoir :

M. Gérard SAINTE BEUVE, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay, a donné pouvoir à M. Patrick SCHEPPLER, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET :</b> <b>Instauration des autorisations spéciales d'absence</b></p>
---

M. Gilles MENAT, Vice-Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 59,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité sans réserve du Comité Technique du 18 novembre 2014,

**Considérant** la nécessité d'accorder aux agents des autorisations spéciales d'absence, distinctes des congés annuels,

**Le Comité Syndical, après examen :**

- **Décide** l'instauration d'autorisations spéciales d'absence selon les types, durées et conditions ci-après,

**Délibération n° 216-30**

Objet : Instauration des autorisations spéciales d'absence

<b>DOMAINE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DUREE</b>	<b>CONDITIONS/OBSERVATIONS</b>
FAMILIAL (mariage, PACS)	Agent	5 jours	
	D'un enfant	3 jours	
	Ascendant de l'agent : frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour	
FAMILIAL (décès)	Conjoint, pacsé ou concubin de l'agent D'un enfant de l'agent	3 jours	
	Père, mère de l'agent Beau-père, belle-mère de l'agent	3 jours	
	Autres ascendants de l'agent : oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur Frère, sœur de l'agent	1 jour	
FAMILIAL (maladie)	Maladie très grave nécessitant une hospitalisation - du conjoint (ou pacsé ou concubin) - d'un enfant	3 jours	Jours fractionnables en demi-journées pendant l'hospitalisation
	- des père, mère - des beau-père, belle-mère	3 jours	
	- des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour	
FAMILIAL (enfant malade)	Garde d'enfant malade de l'agent	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence	Pour des enfants âgés de 16 ans au maximum (pas de limite d'âge pour les handicapés) - Autorisation accordée par année civile, quel que soit le nombre d'enfants - Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints (ou concubins)
CARRIERE (concours, examen)	Concours et examens	Le(s) jours(s) des épreuves	En rapport avec l'administration locale
SANTÉ (don du sang)	Don du sang	Durée du don du sang	Temps de trajet inclus, périmètre de 5 kms
DÉMÉNAGEMENT	Déménagement du fonctionnaire	1 jour	

**Délibération n° 216-30**

Objet : Instauration des autorisations spéciales d'absence

<b>DOMAINE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DURÉE</b>	<b>CONDITIONS/OBSERVATIONS</b>
MATERNITE (grossesse)	Aménagement des horaires de travail	Dans la limite d'une heure par jour	Sur avis du médecin de la médecine professionnelle, à partir du 3 <sup>ème</sup> mois de grossesse
MATERNITE (grossesse)	Examens médicaux obligatoires : sept prénataux et un postnatal	Durée de l'examen	
MATERNITE (allaitement)	Allaitement	Dans la limite d'une heure par jour à prendre en deux fois	
CIVIQUES (parents d'élèves)	Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	Durée de la réunion	
CIVIQUES (élections)	Assesseur délégué de liste / élections prud'homales	Jour du scrutin	
	Électeur - assesseur - délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale	Jour du scrutin	
CIVIQUES (élections)	Membres des commissions d'agrément pour l'adoption	Durée de la réunion	

- **Précise** que ces jours s'entendent en jours ouvrés soit du lundi au vendredi,
- **Précise** que ces autorisations sont accordées sous réserve de la production de pièces justificatives,
- **Précise** que l'ensemble de ces autorisations sont accordées sous réserve des nécessités de service,
- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le  
et de la publication le

Signé

Guy MESSENGER

Adopté à l'unanimité des suffrages  
pour extrait conforme,  
Guy MESSENGER,

Signé

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de Louvres.